



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 19/17
au Conseil Communal

**Demande d'un crédit de CHF 170'000.-- TTC en vue
de travaux de rénovation au Port des Abériaux
concernant le terre-plein et les bornes électriques**

Dominique-Ella Christin, Municipale

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Le Port des Abériaux commence à subir les effets du temps. Il est opportun d'entreprendre des travaux pour conserver et améliorer sa sécurité, son côté pratique et son aspect visuel. Il s'agirait, en effet, de remplacer l'enrobé du terre-plein et de moderniser les bornes électriques des digues et estacades du port.

Le présent préavis a donc pour objectif de solliciter un crédit de CHF 170'000.-- TTC pour des travaux de rénovation au Port des Abériaux concernant le terre-plein et les bornes électriques.

2. Projets de rénovation des ouvrages du port

Réfection du terre-plein :

L'enrobé des places d'entreposage a fait son temps. Il est d'époque et commence sérieusement à se désagréger. Des fissures et des trous se forment et demandent régulièrement des réparations provisoires. Il est donc nécessaire de refaire l'ensemble de l'enrobé bitumineux du terre-plein.

Par ailleurs, les nouvelles embarcations de type dériveurs sont de plus en plus techniques et donc onéreuses. Des moyens d'ancrage sont actuellement installés de manière artisanale par chaque locataire de place. La pose d'un moyen d'ancrage encastré dans le nouvel enrobé permettra à chaque utilisateur de bénéficier d'un système d'attache sûr et pratique. Cette solution facilitera également l'entretien du terre-plein.

Finalement, un nouveau marquage et une nouvelle signalisation permettront de faire en sorte que ceux-ci correspondent aux places d'entreposage actuelles, qui ont été créées suite à l'entrée en vigueur en 2015 du nouveau Règlement du Port des Abériaux.



Etat actuel de l'enrobé du terre-plein

Modernisation des bornes électriques :

Comme indiqué lors du Préavis 70/15, les bornes électriques du Port des Abériaux qui ont été installées en 1990 sont toujours conformes aux normes en vigueur. Ces installations sont soumises à un contrôle tous les dix ans suivant l'ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension (OIBT), la loi qui régit l'installation, les contrôles et la conformité des installations électriques.

Il est à relever, cependant, que les bornes actuelles laissent la possibilité aux usagers de se raccorder avec du matériel non étanche. Avec les bornes aux normes européennes CEI 60309 plus exigeantes, le raccordement n'est possible qu'avec du matériel étanche, ce qui accroît la sécurité des usagers.

De plus, lors du dernier contrôle électrique, qui a eu lieu en août 2017, divers défauts ont été constatés. Un dispositif de protection à courant différentiel – résiduel (FI) sur tous les départs de lignes électriques qui vont vers le lac (6) devra être ajouté dans l'armoire électrique principale. Par contre, la mise en conformité des défauts concernant les bornes actuelles deviendra caduque pour autant qu'elles soient remplacées par les nouvelles bornes proposées dans le présent préavis.

Par ailleurs, les disjoncteurs qui sont actuellement montés sur les vieilles bornes commencent à tomber en panne les uns après les autres. Leur prix de remplacement est d'environ CHF 300.-- chacun, matériel et main d'œuvre compris. Il est donc plus judicieux d'investir dans une installation neuve.

Finalement, l'ajout de multiprises, qui n'est pas une solution optimale, ne serait plus nécessaire pour les usagers, étant donné que les nouvelles installations comporteraient 4 prises. Si leur utilisation s'avérait tout de même utile pour des cas isolés, les futures bornes accepteraient uniquement du matériel conformes aux normes d'étanchéité.

Actuellement, les deux jetées et les quatre estacades sont équipées d'un total de 42 anciennes bornes comprenant chacune 2 prises et de 5 nouvelles bornes avec 4 prises et deux robinets pour les places visiteurs.

Le projet serait donc de remplacer, aux mêmes emplacements qu'actuellement, les 42 anciennes bornes par des installations aux normes européennes avec les caractéristiques techniques suivantes :

Aspects techniques concernant les bornes :

- 4 prises 2P + T 16A de type CEE 17
- Protection par 4 disjoncteurs bipolaires 10A + vigi 30mA
- 2 robinets



Le prix d'une nouvelle borne est d'environ CHF 1'500.-- pour un modèle simple. Au prix des bornes s'ajouteraient les frais d'installation soit le démontage des anciennes bornes, la pose de nouvelles bornes et le raccordement à l'électricité. Les estacades flottantes auront un raccordement en eau et en électricité.



Installations similaires de bornes électriques

3. Coûts et échéancier

Sur la base d'offres rentrées, les coûts seront les suivants :

Descriptif des travaux	Montant TTC	
Réfection du terre-plein		
Réfection de l'enrobé	CHF	59'000.--
Création de points d'ancrage pour catamaran	CHF	2'500.--
Marquage et signalisation	CHF	4'000.--
Total	CHF	65'500.--
Modernisation des bornes électriques (42 bornes)		
Démontage et montage des bornes et raccordement électrique	CHF	19'000.--
Bornes Sourcelec 199, 4 prises et 2 robinets	CHF	62'200.--
Contrôle final selon normes et avis de sécurité	CHF	750.--
Mise en conformité du tableau électrique actuel	CHF	3'700.--
Raccordement en eau	CHF	10'000.--
Total	CHF	95'650.--
Divers et imprévu (env. 5%)	CHF	8'000.--
Total final TTC (arrondi)	CHF	170'000.--

Les charges du port sont couvertes par les taxes d'amarrage et les taxes d'exploitation et non par l'impôt.

Les travaux auront lieu à partir de la deuxième quinzaine du mois de mars, ce qui correspond à la période de réouverture des usines d'asphalte. Par ailleurs, cette période est encore calme au port avant le début des mises à l'eau. Les attributions de places sur le terre-plein pourront également être décalées de quelques semaines, ce qui permettra de faire les travaux en ayant moins de bateaux à déplacer. Environ 3 jours de travaux seront

nécessaires pour la réfection du terre-plein et 5 jours pour la modernisation des bornes électriques. Ils seront planifiés en fonction de la météo.

4. Conclusion

Les travaux de réfection du terre-plein et de modernisation des bornes électriques sont essentiels pour conserver et améliorer la sécurité, le côté pratique et l'aspect visuel du Port des Abériaux et ainsi maintenir la qualité des infrastructures et le bien-être de ses usagers.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 19/17 concernant la demande d'un crédit de CHF 170'000.-- TTC en vue de travaux de rénovation au Port des Abériaux concernant le terre-plein et les bornes électriques,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis No 19/17 concernant la demande d'un crédit de CHF 170'000.-- TTC en vue de travaux de rénovation au Port des Abériaux concernant le terre-plein et les bornes électriques,
2. d'accorder un crédit de CHF 170'000.-- TTC, pour des travaux de rénovation au Port des Abériaux concernant le terre-plein et les bornes électriques,
3. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art.18 ch. 7 du Règlement du Conseil communal,
4. d'autoriser la Municipalité de porter ce montant au compte de fonctionnement et de l'amortir par un prélèvement unique de CHF 170'000.-- TTC sur le compte "fonds de réserve no. 9280.125".

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 16 octobre 2017, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire a.i.

François Bryand

Jean-Numa Grau